



CAP/CAP+ FRANCEXPOR

Les Compléments d'Assurance-crédit Publics à l'exportation

Les Compléments d'Assurance-crédit Publics CAP/CAP+ FRANCEXPOR vous permettent de bénéficier de garanties complémentaires sur vos Acheteurs étrangers.

Les garanties CAP/CAP+ FRANCEXPOR s'ajoutent aux garanties délivrées dans le cadre de votre contrat d'assurance-crédit Atradius.

Les avantages des Compléments d'Assurance-crédit Publics CAP/CAP+ Francexport

Efficace, les garanties CAP/CAP+ Francexport permettent d'augmenter vos couvertures sur vos Acheteurs étrangers, tout en sécurisant vos échanges commerciaux.

Simple, la seule signature d'un avenant à votre contrat d'assurance-crédit suffit pour adhérer au dispositif CAP/CAP+ Francexport.

Fluide, votre interlocuteur habituel vous accompagne dans la mise en place de votre Convention CAP/CAP+ Francexport et dans toutes vos démarches.

A qui s'adresse CAP/CAP+ Francexport ?

A tout Assuré ou co-Assuré situé en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, et Saint Martin.

Et ne bénéficiant pas d'un autre dispositif étatique européen.

Exportant avec des conditions de paiement n'excédant pas dix-huit mois pour les contrats de vente de produits agricoles ou deux ans pour tous les autres contrats de vente.

Et pour lequel la part française est > à 20% des marchandises ou prestations de services exportées (au sens d'approvisionnement auprès de fournisseurs situés en France ou d'opérations effectuées en France par l'exportateur).

Seules les polices émises en euros ou en dollars sont éligibles à cet avenant.

Quels sont les Acheteurs concernés par les garanties CAP/CAP+ Francexport ?

Tout Acheteur dont le siège social est situé dans un pays de la liste définie par le Ministère chargé de l'Economie et qui est également couvert selon les Spécificités Pays de votre contrat d'assurance-crédit.

La liste des pays des Acheteurs couverts peut être modifiée par décision du Ministre chargé de l'Economie.

Le pays ne doit pas être interdit par la politique de financement export définie annuellement par l'Etat.

- **La garantie CAP Francexport** vous permet de tripler au maximum le montant de votre garantie primaire.

- **La garantie CAP+ Francexport** peut vous permettre d'obtenir une couverture, en cas de refus ou d'annulation de limite de crédit. Le montant maximum de la garantie CAP+ Francexport par acheteur, est de 500 000€.

Un Acheteur ayant bénéficié d'un CAP Francexport et faisant l'objet d'une annulation de couverture peut, s'il est éligible, bénéficier d'un CAP+ Francexport.

La demande de CAP Francexport doit porter sur un Acheteur ayant une notation Atradius et n'étant pas en procédure collective à la date de la demande. Pour une demande de CAP+ Francexport, l'Acheteur doit en plus, avoir au minimum deux ans d'existence.

Quels risques sont couverts par les garanties CAP/CAP+ Francexport ?

Le dispositif CAP/CAP+ Francexport couvre le risque de non-paiement par un Acheteur.

- **La garantie CAP Francexport** ne s'applique pas au risque de fabrication, même si votre contrat d'assurance-crédit le prévoit.

Si la couverture du risque contrat ou la prolongation de couverture sont couverts dans le cadre de votre assurance-crédit, la garantie CAP Francexport les couvrira.

- **La garantie CAP+ Francexport** ne s'applique pas au risque de fabrication, risque contrat, ni dans le cadre des prolongations de couverture.

Comment fonctionnent les garanties CAP/CAP+ Francexport ?

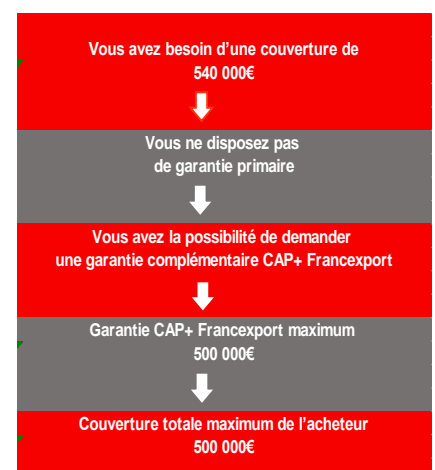
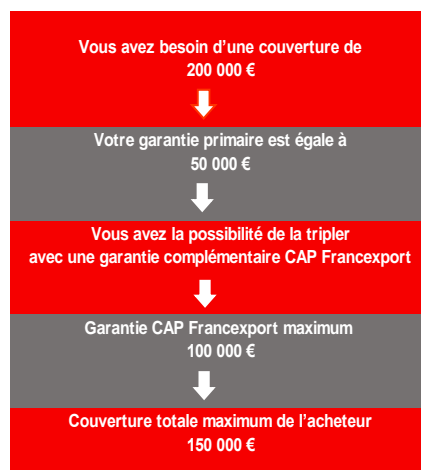
Les garanties complémentaires CAP/CAP+ Francexport prennent effet au jour où elles sont accordées. Elles n'ont aucun caractère rétroactif.

Elles vous sont délivrées pour une durée fixe de 3 mois et sont tacitement reconduites par période de 3 mois.

Les garanties CAP/CAP+ Francexport ne peuvent pas être cumulées avec une garantie Modula CAP/CAP+.

Les garanties complémentaires CAP/CAP+ Francexport sont automatiquement annulées en cas de procédure collective de l'Acheteur.

Fonctionnement de la CAP Francexport Fonctionnement de la CAP+ Francexport



Quelles sont les modalités d'indemnisation des garanties CAP/CAP+ Francexport ?

- Pour la garantie CAP Francexport, la quotité d'indemnisation est celle prévue dans votre contrat d'assurance-crédit, mais elle ne peut être supérieure à 90% du montant HT.

- Pour la garantie CAP+ Francexport, la quotité d'indemnisation est de 80% du montant HT.

Le maximum d'indemnisation par Assuré* et tous acheteurs confondus ne peut excéder 5 millions d'euros, par type de garanties CAP Francexport et CAP+ Francexport, pendant la durée du dispositif.

Une seule déclaration de sinistre doit nous être adressée, avec une copie de la garantie CAP/CAP+ Francexport et en faisant référence à la garantie CAP/CAP+ Francexport concernée.

* Voir les précisions dans la Convention

Quel est le coût des garanties CAP/CAP+ Francexport ?

Le taux mensuel s'applique au montant de la limite de crédit la plus élevée au cours du mois, tant en cas d'augmentation que de diminution de la limite de crédit.

La facturation est mensuelle et le paiement s'effectue par prélèvement automatique.

Comment bénéficier des garanties CAP/CAP+ Francexport ?

Toute adhésion au dispositif CAP/CAP+ Francexport se concrétise par la signature d'un unique avenant à votre contrat.

Cet avenant s'applique à l'Assuré principal et aux co-Assurés, s'ils respectent les critères d'éligibilité.

Nos équipes sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.

Quel est le coût des garanties CAP/CAP+ Francexport ?

Si le délai de paiement consenti est compris entre 91 et 180 jours, le prix sera multiplié par 1,2. Si ce délai est compris entre 181 jours et 360 jours, le prix sera multiplié par 2. Si ce délai est compris entre 361 jours et 540 jours, le prix est multiplié par 3. Si ce délai est compris entre 541 jours et 720 jours, le prix est multiplié par 4.

Taux mensuel pour une durée de crédit de 90 jours maximum	Zone A Catégorie OCDE 0 et pays à risques temporairement non cessibles	Zone B Catégories OCDE 1 à 4 A l'exclusion des pays inclus dans la zone A	Zone C Catégories OCDE 5 et 6	Zone D Catégories OCDE 7
Prime CAP Francexport	0,104 %	0,122 %	0,147 %	0,200 %
Prime CAP+ Francexport	0,267 %	0,295 %	0,367 %	0,421 %

Catégories de pays	Pays	Catégorie Prime OCDE à date du 01/01/2023
Zone A Catégorie OCDE 0 et pays à risques temporairement non cessibles ^[1]	CHILI - CORÉE DU SUD - LIECHTENSTEIN - SINGAPOUR	Catégorie 0
	BULGARIE ^(UE) ROUMANIE ^(UE) CROATIE ^(UE)	Temporairement non-cessibles – autres catégories
Zone B Catégories OCDE 1 à 4, A l'exclusion des pays inclus dans la zone A	TAIWAN	Catégorie 1
	ABU DHABI - AJMAN - ARABIE SAOUDITE – BOTSWANA - CHINE (République populaire de) - DUBAÏ - ÉMIRATS ARABES UNIS - FUJAJRAH - KOWEÏT - HONG-KONG - MACAO – MALAISIE - RAS AL KHAIMAH-SHARJAH UM AL QUAIWAN	Catégorie 2
	BAHAMAS - ILE MAURICE – INDE - INDONÉSIE – MAROC - MEXIQUE – PÉROU- PHILIPPINES – QATAR – THAÏLANDE - TRINIDAD ET TOBAGO – URUGUAY	Catégorie 3
	AFRIQUE DU SUD – AZERBAÏDJAN - COLOMBIE - COSTA RICA - GUATEMALA - PANAMA - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – SERBIE – VIETNAM	Catégorie 4
Zone C Catégories OCDE 5 et 6	ALBANIE – ALGÉRIE – ARUBA - BANGLADESH – BRÉSIL – COTE D'IVOIRE - FIDJI – GUYANA - HONDURAS - JORDANIE - KAZAKHSTAN - MACÉDOINE – OMAN – OUBÉKISTAN – PARAGUAY - SÉNÉGAL - TURQUIE	Catégorie 5
	ANGOLA – ARMÉNIE - BAHREÏN - BENIN – BHOUTAN - BOLIVIE - BOSNIE HERZÉGOVINE - CAMBODGE – CAMEROUN - CAP VERT – COTE D'IVOIRE – ÉGYPTE - ÉQUATEUR - GABON - GÉORGIE - JAMAÏQUE - KOSOVO - LESOTHO - NAMIBIE - NÉPAL – NIGERIA - OUGANDA - PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE – RWANDA – SWAZILAND - TANZANIE - TIMOR ORIENTAL - TOGO	Catégorie 6
Zone D Catégories OCDE 7	ARGENTINE - BIRMANIE (MYANMAR) - BURKINA FASO – BURUNDI - CONGO – CUBA – DJIBOUTI - EL SALVADOR – ÉTHIOPIE – GAMBIE – GHANA - GUINÉE - GUINÉE BISSAU - GUINÉE ÉQUATORIALE – HAÏTI - ILES MALDIVES - IRAK – IRAN – KENYA – KIRGHIZSTAN - LAOS - LIBAN - LIBERIA – LIBYE - MADAGASCAR – MALAWI – MALI – MAURITANIE - MOLDAVIE – MONGOLIE - MONTÉNÉGRE - MOZAMBIQUE – NIGER - PAKISTAN - RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - SIERRA LEONE – SOUDAN - SURINAME - TADJIKISTAN – TCHAD - TERRITOIRES PALESTINIENS – TUNISIE – TURKMÉNISTAN – UKRAINE - ZAMBIE	Catégorie 7

Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros
 159, rue Anatole France
 CSS0118
 92596 Levallois Perret
 Cedex
 Tel : +33 (1) 41 05 84 84
 info.fr@atradius.com
www.atradius.fr
 Fiche Produit CAP CAP+ Francexport 01/01/2023